

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°17 DU 17 MARS 2021
(réunion télématique)

SAISON 2020/2021

Présents :

Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS

Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jérôme MIALON, Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Emmanuel TURPINAT

Excusés :

Jacques TARRACOR, Bertrand LEYS (représentant DTN)

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

REPORT COVID/COUPE DE FRANCE PROFESSIONNELLE FEMININE 2020/2021

Rencontre : CNF010 ST-CLOUD - PARIS SF/ISTRES PROVENCE Volley du 13 mars 2021 à 18h

Constatant :

- Que la rencontre CNF010 opposant le club du ST-CLOUD - PARIS SF au club d'ISTRES PROVENCE Volley a été annulée suite à un report COVID initié par le club d'ISTRES PROVENCE Volley dû à l'isolement du collectif
- Que le final four a lieu les 24 et 25 avril 2021
- Que les deux clubs ont des calendriers très chargés en championnat LAF et que les seules dates disponibles pour réimplanter la rencontre sont :
 - o Les 23 et 24 mars 2021
 - o Les 13 et 14 avril 2021
- Que les clubs n'ont pas réussi à trouver un commun accord :
 - o Le club de ST-CLOUD - PARIS SF souhaite implanter la rencontre le mardi 23 mars 2021
 - o Le club d'ISTRES PROVENCE Volley souhaite implanter la rencontre le mardi 13 avril 2021
- Qu'une joueuse du club d'ISTRES PROVENCE Volley est encore à l'isolement jusqu'au 22 mars 2021 et que le club attend encore les résultats des joueuses déclarées cas contact
- Que nous sommes dans l'incertitude que le club d'ISTRES PROVENCE Volley dispose de son collectif pour réimplanter la rencontre le mardi 23 mars 2021, compte tenu de la fin de l'isolement du collectif
- Que le club d'ISTRES PROVENCE Volley se déplace à Terville le 10 avril 2021 à l'occasion de la 28^{ème} journée du championnat LAF

Considérant :

- Que le club d'ISTRES PROVENCE Volley ne disposerait pas de bonnes conditions pour préparer la rencontre dans le cas où celle-ci serait implantée le mardi 23 mars 2021

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que conformément aux articles 11.5 et 11.7 du RGES, la rencontre CNF010 ST-CLOUD - PARIS SF/ISTRES PROVENCE Volley est réimplantée le mardi 13 avril 2021 à 20h**

La Commission Centrale Sportive, rappelle que, conformément à l'article 11.5 du RGES, cette décision ne peut être frappée d'appel devant la CFA.

Le Président de la CCS
M. Jean-Pierre MELJAC

Le Secrétaire de Séance
M. Claude GANGLOFF